

LE MAGAZINE

Janvier 2021

CÉRET  Valléespir

n°1



UNE NOUVELLE MUNICIPALITÉ ENGAGÉE

EHPAD

PLU

MUSÉE

Sommaire



Édito



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Voici le premier numéro du magazine de la ville de Céret qui sera désormais un lien supplémentaire entre nous.

À partir de maintenant, quatre fois par an, ce magazine sera dans vos boîtes à lettres pour vous présenter directement les sujets sur lesquels nous travaillons avec mon équipe et avec l'ensemble des services de la Ville que je tiens à remercier pour leur implication...

Dans ce numéro, vous aurez ainsi des informations sur quelques-uns des sujets qui mobilisent notre énergie, notamment la construction dans de bonnes conditions du nouvel Ehpad comme nous nous y étions engagés ou encore le Plan Local d'Urbanisme qui va nous donner les moyens d'améliorer la qualité de vie sur Céret avec plus d'écologie, plus de développement durable, plus d'équipements, une attention plus grande à l'économie et aux espaces publics.

Ce magazine ne peut pas tout développer, mais de numéro en numéro, nous évoquerons tour à tour les sujets qui nous occupent et vous préoccupent. Déjà, je peux vous annoncer que le prochain numéro évoquera plus en détail des sujets comme les finances de la ville, le centre-ville et les commerces ou encore les programmes que nous préparons en matière de transition écologique et énergétique.

Vous pouvez le constater, ce magazine est soigné : il est à l'image de Céret. Il pourra évoluer avec le temps et sera sans doute enrichi de nouvelles rubriques. Nous nous attacherons à faire vivre ce lien, en faire un service public d'information utile et efficace. Ce magazine est ainsi l'un des éléments par lesquels nous nous attachons jour après jour à faire vivre la démocratie et les valeurs républicaines.

Je profite aussi de ce premier numéro pour vous présenter mes vœux puisque la situation sanitaire liée à la pandémie que nous subissons m'empêche de vous rassembler dans une grande salle pour un moment convivial et chaleureux comme de tradition.

La période est compliquée mais nous devons continuer à regarder devant.

Je pense particulièrement aux personnes âgées et vulnérables que la Covid menace plus particulièrement et surtout isole davantage.

Je pense bien sûr à toutes celles et tous ceux qui ont vu leur vie modifiée, leur activité professionnelle impactée, leurs activités sportives ou sociales suspendues : à notre niveau, nous mettons tout en œuvre pour traverser au mieux cette période que nous espérons la moins longue possible...

Je pense aussi, à chaque instant à Céret que nous avons promis de réveiller. Là aussi ce magazine vous apporte des informations utiles comme pour ce qui concerne le chantier du Musée d'art moderne ou l'étape du Tour de France attendue le 11 juillet prochain pour la première fois dans l'Histoire de la Ville, et ce n'est qu'un début...

Michel Coste
Maire

Président de la Communauté de communes

8 À LA UNE

Un engagement :
achever le Plan Local
d'Urbanisme



Un engagement
citoyen



3. Édito

4. Portrait

5. Le conseil municipal

6. Interview

7. Vie culturelle

8. À la une

10. Solidarité & santé

12. Sécurité

13. Citoyenneté

14. Expression plurielle

15. Brèves



Musée : 2021 en grand !

Directeur de la publication : Michel Coste
Rédaction : Joël Mettay, journaliste, avec les contributions de José Angulo, Brigitte Baranoff, Denis Dunyach, Sandrine Capeille, Maria Lacombe, Sophie Menahem, Marti Vila
Crédit photos : Cyril Tricot, Ville de Céret, Communauté de Communes du Vallespir
Conception graphique et mise en page : Eau Sea Bleue & Karine Michelin

Le Magazine : Mairie de Céret
6 boulevard Maréchal Joffre - 66400 Céret
Tél. 04 68 87 00 00

Impression : Imprimerie du Néoulous - Céret
Imprimé sur Papier veillant à la gestion durable des forêts et du respect environnemental.

Dépot légal à parution.

Le journal municipal est consultable sur le site Internet de la ville : www.mairie-ceret.fr



Police municipale



Démocratie
participative



UN ENGAGEMENT CITOYEN

Ce n'est pas qu'il y pensait tous les matins en se rasant... Mais quand même. Souvent, il lui arrivait de songer à son grand-père qui fut Résistant et maire de Saint-Marsal pendant de longues années après la Libération. A son père, aussi, qui fut également conseiller municipal de cette même commune.

Des images de référence.

« C'est peut-être à cause d'eux que j'ai fini par m'impliquer dans la vie publique, la politique au sens noble du terme. »

Il est aujourd'hui maire de Céret et pour autant il se définit toujours comme « Un simple citoyen, passionné par l'histoire de notre pays, de la France, de la République, de nos institutions... ».

Etudiant en biochimie à l'Université de Perpignan puis à Montpellier, il se retrouve dans les rangs de ceux qui luttent contre la loi Devaquet...

Puis, devenu ingénieur-expert, il crée des entreprises, notamment des SCOP (Coopératives de Production) puis « Pure Environnement », dont il est aujourd'hui Directeur Général, un bureau d'études et laboratoire technique spécialisé dans l'Ingénierie de l'eau et l'environnement, les énergies renouvelables et la fibre optique.

« Depuis 25 ans, je côtoie, dans un cadre professionnel, des élus, pas seulement en France, dans ce qui touche à l'aménagement du territoire... Cela m'a amené à beaucoup réfléchir à cette question et c'est sans doute cela aussi, en plus des encouragements de mon entourage, qui m'a conforté dans mon goût pour l'action publique. »

Mais le seul endroit où il se voyait agir, c'était Céret. « La plus belle ville du monde ! » Il y était depuis toujours investi dans la vie économique, culturelle, associative. Après

deux tentatives infructueuses en 2008 et 2014 sur des listes qui n'obtiendront pas la majorité face à Alain Torrent, il persiste (étant entretemps devenu conseiller municipal d'opposition en 2015 et conseiller communautaire en 2016) et prend la tête du peloton sous les couleurs de « Céret Autrement » en 2020. Bingo. La liste est maillot jaune avec 57 % des suffrages.

Mais, c'est bien connu, la plus belle ville du monde ne peut donner que ce qu'elle a...

« Il y a tout à lui offrir. J'ai vu peu à peu son dynamisme s'effriter. Il n'y avait pas de vision, c'est le budget qui dictait la politique de la ville... A mon sens, il faut avoir plus d'ambition pour Céret, avoir une vision du territoire à l'échelle du Vallespir pour que Céret redevienne un marqueur. »

Confiant, il pense que cette idée fait son chemin... ■

À PROPOS DE MICHEL COSTE...

- Né le 8 mars 1968 à Perpignan.
- Situation familiale : pacsé, famille recomposée. Un garçon de 18 ans Paul, deux filles, Clémence 19 ans et Eloïse 15 ans.
- Sports pratiqués : VTT, squash, ski de randonnée, montagne.
- Chanson : plutôt Pop Rock avec une vraie passion pour U2.
- Musique : très éclectique.
- Cinéma : genre préféré > films des années 70 ; réalisateur préféré > Claude Sautet, film culte : « Vincent François Paul et les autres », plus récent > Clint Eastwood en tant que réalisateur ; acteurs préférés > Gilles Lelouche, Matthew McConaughey.
- Livres : essais, romans, auteurs Patrick Rambaud, Jonathan Littell, Pierre Lemaitre...



Le conseil municipal

Les Adjoints



Brigitte Baranoff
Administration Générale,
Solidarités et Santé



José Angulo
Urbanisme, Ressources Humaines,
Transition Écologique et Énergétique



Stéphanie Justafre
Finances, Budgets et
Programmation



Denis Dunyach
Sécurité et Vie
Quotidienne



Maria Lacombe
Culture, Animation,
Communication et Catalanité



José Beltran
Jeunesse, Sport et
Éducation



Sophie Menahem
Citoyenneté et Démocratie
Participative



Marti Vila
Travaux et Catalanité

Les Conseillers municipaux délégués



Jean-François Coste
Commerce, Artisanat,
Agriculture



Géraldine Bourdin
Éducation



Sandrine Capeille
Urbanisme et
Environnement



Stéphane Berthelot
Transition Écologique
et Énergétique



Anthony Preham
Transition Numérique



Mina Brissaud
Commerce et Artisanat
du centre-ville

Les Conseillers municipaux



Gisèle Boisdrion



Gisèle Bénard



Monique Dunyach



Christiane Ohn



Thierry Gaillard



Philippe Borreill



Simon Rédonno



Patrick Puigmal



Martine Quer



Jean Parayre



Michèle Torrent



Jean-Jacques Planes



Michelle Boisorieux

DES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE TOUS LES JOURS

Pour une plus grande proximité, vous pouvez rencontrer vos élus tous les jours : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, le samedi de 10 h à 12 h. Prendre rendez-vous au 04 68 87 50 13.

Le lundi : permanence de Brigitte Baranoff, **le mardi matin** : Denis Dunyach, **le mardi après-midi** : Maria Lacombe, **le mercredi matin** : Marti Vila, **l'après-midi** : José Angulo, Stéphanie Justafre, **le jeudi matin** : Sophie Menahem, **l'après-midi** : José Beltran et Denis Dunyach, **le vendredi matin** : Marti Vila, **l'après-midi** : Sophie Menahem, **le samedi matin** : José Angulo et Stéphanie Justafre.

Des permanences bilingues se tiennent le mercredi matin (en catalan ou en espagnol) et le 1^{er} vendredi après-midi de chaque mois (en anglais).

Musée : 2021 en grand !



2021 va marquer la réouverture du MAM, que peut-on dire sur le calendrier en cette fin d'année 2020 ?

Les travaux de l'extension avancent à un bon rythme, et nous espérons une réouverture au premier semestre 2021.

Évidemment, nous sommes tous très impatients mais n'oublions pas qu'il s'agit d'un chantier de grande envergure, avec l'agrandissement qui est la partie visible du chantier depuis la rue, et les travaux qui se déroulent à l'intérieur de « l'ancienne » structure, laquelle bénéficie également d'une rénovation.

Jusqu'à présent, le musée a fermé ses portes un peu plus d'un an : trois mois au printemps 2019, pour la réfection complète du système de climatisation, et ensuite depuis

novembre 2019. C'est peu pour une telle transformation, si l'on tient compte de la difficulté de la période que nous traversons...

L'inauguration montrera un musée entièrement transformé et riche de nouvelles possibilités !

Quelle sera l'exposition qui marquera cette réouverture ?

Nous ouvrirons le grand musée et la nouvelle salle dédiée aux expositions temporaires avec un artiste catalan qui a enchanté le public du musée en 2015, Jaume Plensa.

L'artiste nous fait l'amitié de se prêter au jeu de la réouverture, ce qui veut dire attendre la fin du chantier avec les incertitudes qui en découlent, et surtout concevoir une exposition originale pour ce nouveau lieu.

Gageons que la sculpture monumentale de Jaume Plensa, son art empreint d'humanisme et d'universalité, un art qui s'inscrit dans l'espace, dialogue avec son environnement, avec la lumière, habitera ces nouveaux espaces comme nul autre pareil.

Que pouvez-vous nous dire de la nouvelle scénographie de la partie historique de notre musée ?

C'est un autre chantier, qui ne se donne à voir qu'à l'intérieur. Nous travaillons à rendre l'histoire artistique exceptionnelle de Céret plus évidente, plus lisible par le visiteur.

Nathalie Gallissot, Conservatrice du Musée d'Art Moderne et Directrice de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) fait le point sur l'état d'avancement des travaux et les futures expositions, permanente et temporaire qui vont être présentées.

Le monde des musées change, et cette épreuve que nous vivons collectivement est une source nouvelle d'interrogations et donc de réflexion, pour que le musée soit plus encore un lieu vivant de découverte et de plaisir, ouvert à tous, où chacun puisse trouver son miel.

Pour l'inauguration du grand musée, retrouver la magie de l'exposition Jaume Plensa

Que vont apporter les nouveaux espaces comme potentialités pour le musée ?

La qualité première de ce chantier est de redonner toute sa place à la collection permanente du musée, qui témoigne d'une page de l'histoire de l'art qui s'est écrite à Céret. Les grandes expositions se déploieront dans la vaste salle prévue pour elles à cet effet, et de nouveaux espaces seront conçus ou transformés pour mieux répondre à l'accueil de tous les publics : visiteurs de passage, habitués, amis du musée, jeune public scolaire ou en vacances, étudiants, membres d'associations ou de structures à vocation sociale ou de soin... L'accueil sera plus large et source d'informations sur l'ensemble de la vie du musée, la boutique plus importante, le belvédère jouxtera un espace de documentation. ■

La Commission « Culture, animations, vie associative culturelle » s'est mise à la tâche avec ardeur une fois installée. Elle s'est notamment attachée à proposer une ligne budgétaire claire et nette pour la Culture à Céret et a élaboré un pré-programme audacieux de spectacles et animations, mais qui reste soumis aux incertitudes liées à la pandémie...

LA SALLE DE L'UNION

Un des premiers chantiers a été d'engager une réflexion sur la requalification de la Salle de l'Union en une vraie salle de spectacles disponible pour tout le Vallespir. « Ce qui est logique puisque la Communauté de Communes a contribué au financement de la construction de cette salle. » Lors de sa session du 20 janvier, le conseil municipal s'est penché sur les tarifs de location ainsi que ceux pratiqués au Mas de Nogarède et au Cinéma Céretan. Comme on peut s'en douter, la saison culturelle a été complètement bouleversée par la pandémie. Une partie de la programmation de l'ancienne équipe a néanmoins pu se dérouler cet automne. Par exemple, la pièce de théâtre « Très chère Mandy » a fait salle comble, les deux soirs.

La suite, pour l'année 2021 devait commencer en janvier... Mais... Covid !

Toutefois, de beaux spectacles (danse, théâtre...) ont été programmés pour toute l'année, choisis par l'équipe de la Commission Culture qui, ne pouvant se déplacer, a visionné sur vidéos un grand nombre de présentations de spectacles et a choisi en commun ceux qui ont obtenu le consensus le plus large.

En 2021, plus besoin de se poser la question sur les soirées-spectacles à Céret, **c'est le vendredi soir tous les 15 jours.**

Autre nouveauté, prendre un abonnement pour la saison culturelle permettra de pouvoir réserver votre place dans les trois premiers rangs.

La saison 2021 recommencera dès que possible et l'on peut déjà annoncer de grands événements : un Festival littéraire en juin (créations de la Cie Pas de Porte), un Festival du court-métrage en août-septembre et une fin d'année sous le signe de la mise en relation des grands textes de l'Antiquité avec notre actualité mondiale.

CINÉMA

Un nouveau bail est en cours de signature avec Monsieur Laporta, propriétaire du Cinéma Céretan. Notre cinéma va continuer à proposer des séances le samedi, le ciné-club « Cinétoiles » va continuer sa belle programmation d'incontournables films du monde entier.

Nouveauté : le cinéma est maintenant doté d'un équipement « son » permettant aux associations qui le souhaitent d'organiser leur assemblée générale ou des conférences.

VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE

Pour faciliter la vie quotidienne des associations, mise en place d'un guichet unique pour les réservations de salle (salle de l'Union, Cinéma, Mas de Nogarède) à l'Office Municipal de la Culture. Stéphanie Schortzen et Isabelle Falco sont à votre disposition pour toutes informations sur les demandes de subvention à l'Office municipal de la culture. Tél. 04 68 87 35 83.

ANIMATIONS

Des réunions de travail ont déjà eu lieu pour l'organisation de la Fête de la Cerise, de la Féria.

La Commission travaille activement au programme d'animations qui accompagnera, le 11 juillet, le départ de l'étape Céret/Andorre.

Mais d'autres animations sont liées au Tour de France :

- 1^{ère} animation : la dictée du tour de France, le 19 mars. Les classes de CM1, CM2 et 6^e sont invitées à y participer.
- La fête du Tour de France qui sera associée à la Fête de la Cerise les 22 & 23 mai prochains.



Les services d'accueil et de gardiennage du musée ont accepté de revoir entièrement leurs fonctions : désormais ils assistent le service technique pour les travaux de rénovation en interne !



« Bateau, Mullier et Retour de Chants », parmi les spectacles programmés en 2021.



Un engagement : achever le Plan Local d'Urbanisme

Disposer d'un Plan local d'urbanisme est un préalable pour planifier le devenir de la commune, s'inscrire dans des appels à projets et obtenir des financements.

Lors de la campagne électorale, nous avons pris l'engagement de finaliser la procédure pour valider le PLU rapidement, c'est-à-dire mener l'enquête publique, répondre aux avis des personnes publiques associées et des habitants et approuver le PLU en conseil municipal.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document central dans la vie d'une commune, à la fois stratégique et réglementaire. Il définit un ensemble de règles urbaines et de prescriptions en termes d'aménagement, d'habitat et de mobilité. Le PLU intervient dans un esprit d'équilibre entre la préservation des espaces naturels et le nécessaire développement des espaces urbains. Ce projet global d'aménagement permet de gérer au mieux les enjeux fonciers et architecturaux dans un souci de développement durable.

La situation en juillet 2020

Le PLU a été arrêté en conseil municipal le 2 juillet 2019. Ensuite le dossier a été transmis pour avis aux personnes publiques associées (PPA) – Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), Chambre d'agriculture, Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), Schéma de cohérence territoriale (SCOT), etc. Les PPA avaient trois mois pour émettre des avis sur le dossier et les avis rendus sont favorables ou favorables avec réserves.

La municipalité précédente a dé-

cidé de suspendre la procédure (L'indépendant, 20 janvier 2020), c'est-à-dire de ne pas présenter le dossier de PLU arrêté à l'enquête publique, les élections municipales approchant.

Dès lors, quelles étaient les possibilités d'action ?

Soit repartir de zéro pour une nouvelle procédure de PLU qui conduirait la commune à rester sous le statut de règlement national d'urbanisme (RNU) pendant une durée d'au moins 2 ans et remettrait en question tous les projets structurants. L'enjeu de réalisations comme l'EHPAD, la piscine intercommunale, le réaménagement du quartier de la Gare... ne permet pas d'envisager une telle attente.

Soit s'adapter et répondre à l'enjeu. Nous avons donc choisi de présenter à l'enquête le PLU arrêté par la précédente municipalité au lieu de tout refaire.

En effet, les avis des PPA rendus avec réserves sur le PLU arrêté soulèvent plusieurs points : une consommation d'espaces trop importante, une transition écologique à affirmer, un enjeu forestier peu traité... autant de leviers pour s'adapter et inscrire une partie de notre programme dans ce document que nous n'avons pas conçu. Depuis l'élection, la commission urbanisme appuyée par les services



AUTRES OBJECTIFS 2021

- Adopter un document de référence (nuancier des façades, des menuiseries...) pour valoriser et harmoniser le patrimoine architectural.
- Adopter une charte réglementant l'occupation du domaine du public.
- Poursuivre les concertations et réaménager du centre-ville (circulation, stationnement, signalétique, marché, piétonnisation...).

urbanisme et juridiques de la ville a consacré l'essentiel de son énergie à ce dossier. Nous avons multiplié les rencontres avec les différents partenaires et les autorités afin de relancer au plus vite le processus.

Relancer l'enquête publique

Initialement prévue en novembre mais retardée par les mesures sanitaires, nous avons programmé l'enquête publique à partir du 20 janvier 2021. L'enquête permettra à chacun de prendre connaissance du dossier et de s'exprimer.

Le dossier visible par tous sera celui du PLU arrêté par la précédente municipalité. En effet, la procédure de PLU est soumise à un formalisme juridique qui ne permet pas d'apporter des modifications au dossier entre l'arrêt en conseil municipal (juillet 2019) et l'enquête publique (janvier 2021).

Les avis émis par les PPA et les réponses que nous proposons seront clairement visibles. La population sera donc en mesure d'analyser le dossier arrêté, les avis des PPA et les solutions que nous avons envisagées pour répondre aux avis. Ces réponses viendront ensuite modi-

fier le document au terme de la procédure.

Pour prendre un exemple simple sur la réduction de la consommation d'espaces : la carte de zonage du secteur du PALAU présente d'importantes zones futures d'urbanisation. Les avis des PPA sur ce secteur sont unanimes : une grande partie des zones futures d'urbanisation est à supprimer (plusieurs motifs sont soulevés). Notre proposition est de suivre les avis des PPA et donc de supprimer la majeure partie des zones d'urbanisation du secteur du PALAU. De plus nous avons réactivé la procédure de Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (P.A.E.N). Le P.A.E.N protège de façon pérenne la vocation agricole et naturelle du Palau.

Ce secteur d'urbanisation lors de l'approbation du PLU en conseil municipal sera donc réduit très

fortement sur les cartes de zonage conformément aux objectifs que nous avons fixés.

Le PLU reste un document vivant, son approbation ne veut pas dire qu'il est figé, gravé dans le marbre. Des procédures d'adaptation et de modification sont toujours possibles. Conformément à nos engagements, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, nous avons trouvé des solutions pour le déplacement de l'EHPAD sur le site d'urbanisation future de Nogarède. Une étude de faisabilité et une étude environnementale ont été lancées. Le projet de relocalisation avance.

À terme, dans le cadre des transferts de compétences, le PLU s'intégrera dans un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour penser, harmoniser, structurer la politique d'aménagement et fédérer nos ambitions à l'échelle de la Communauté de Communes. ■

COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET OBSERVATIONS > Du mercredi 20 janvier 8h au vendredi 26 février 17h 30.

EN MAIRIE > Le dossier et un registre d'enquête sont tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (accès gratuit au dossier sur un poste informatique accessible en mairie).

SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE > Le dossier d'enquête publique est mis en ligne et consultable à l'adresse suivante : <http://www.mairie-ceret.fr>

SUR LE REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ > Le public peut également consulter le dossier d'enquête publique et transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2265>

Des observations peuvent être transmises par voie postale (Mairie de Céret - 6 boulevard Maréchal Joffre - 66400 Céret) ou électronique (courriel : enquete-publique-2265@registre-dematerialise.fr).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR > (sur rendez-vous, en raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19)

- le vendredi 22 janvier de 14h30 à 17h30
- le samedi 30 janvier de 09h00 à 12h00
- le mercredi 10 février de 17h00 à 20h00

- le jeudi 18 février de 08h00 à 11h00
- le vendredi 26 février de 14h30 à 17h30

CHRONOLOGIE

2017	27 septembre	Réunion publique de présentation PLU
2019	2 juillet	PLU arrêté en conseil municipal
2020	Janvier	Arrêt du Processus
	Depuis juillet	Travail préparatoire pour relancer le PLU
2021	15 janvier	Réunion publique
	20 janvier / 26 février	Enquête publique
	Mars	Prise en compte des avis PPA et de la population, adaptation du document
	Avril	Approbation en conseil municipal



L'Ehpad à Nogarède : une promesse de campagne bientôt tenue !

Le projet de reconstruction de l'Ehpad à Nogarède était un des forts engagements de campagne de la liste Céret Autrement, devant le refus de la majorité de la population pour l'implantation de cet établissement dans le quartier de la gare. Une fois élus, les membres de la majorité municipale se sont donc attelés, à rendre possible cette modification d'implantation :

- En juillet, sollicitation du sous-préfet à ce sujet et rencontre avec la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-

Orientales sur les principaux dossiers en cours.

- En août, visite comparative des deux sites de Nogarède et de la Gare avec Mme Hermeline Malherbe, Présidente du CD 66, en présence de Robert Garrabé, conseiller départemental du canton.

Prise de contact avec le directeur de l'Ehpad, à ce sujet.

Etude des possibilités d'implantation à Nogarède.

- En septembre, réunion en sous-préfecture de l'ensemble des acteurs pour discuter des possibilités de modification du projet initial et

du report des subventions prévues.

- Parallèlement, le travail a été avancé sur le PLU (cf plus haut) et les négociations sont en cours avec les propriétaires du terrain à Nogarède. Ainsi en fin d'année 2020, le dossier a bien avancé et l'achat du terrain se concrétisera au 1^{er} trimestre 2021.

Lors du Conseil d'administration de l'Ehpad, le 9 décembre, il a été décidé à l'unanimité d'acter cette modification du projet de reconstruction, même s'il est prévu un délai supplémentaire de livraison que le conseil municipal s'efforcera de réduire au mieux. ■

Maison Des Adolescents et des jeunes adultes des Pyrénées-Orientales

UNE PERMANENCE À CÉRET

La MDA est un dispositif ressource ouvert à tous les jeunes de 11 à 25 ans, pour offrir un lieu d'accueil



neutre, gratuit et non stigmatisant. Le dispositif propose également un accompagnement psychologique, somatique, social et éducatif...

La MDA vient en appui et en complémentarité des dispositifs et acteurs présents sur les territoires, un accueil physique sans rendez-vous est proposé :

Le mercredi matin de 9h à 12h au CIO de Céret

(20, avenue Michel Sageloli)

Face au collège Jean Amade

La première prise de contact peut se faire en venant sur place ou par

téléphone au 04 30 44 87 16, sans rendez-vous, seul ou accompagné. On y va pour des raisons variées : santé (sexualité, contraception, IVG, dépistage, vaccinations, accès aux soins...), souffrances psychologiques, (mal-être, consommation/addictions, rupture scolaire, conflit familial, image de soi, violences, harcèlement, séparation, deuil...), questions pratiques (orientation vers différents partenaires : scolaire et professionnelle, logement, emploi, études, assistance juridique, démarches...). ■

La solidarité en actions, au quotidien

La santé et le logement ont été les deux secteurs dans lesquels la Commission Solidarités et Santé s'est impliquée le plus fortement dès le début de son action.

Côté santé, dans cette année 2020 marquée par la pandémie de Covid 19, une attention toute particulière a, bien entendu, été portée durant tout l'été à l'évolution de la situation. Au début de la deuxième vague, un centre de prélèvement Covid a pu être installé, salle de l'Union pour

en projet pour 2021, la mise en place d'un Contrat Local de Santé sur la vallée pour faire un état des lieux global des ressources et des manques et pour bâtir un plan d'actions concerté, en coopération avec l'ARS, le Département des PO, qui sont des partenaires essentiels dans ce domaine.

régulièrement reçues par les élues, chargées de la Commission Solidarités et Santé. Douze d'entre elles ont pu trouver une solution HLM, en étroite coordination avec l'Office 66. Malheureusement, toutes les demandes n'ont pu être satisfaites : en effet, si la demande est forte à Céret, l'offre l'est beaucoup moins avec seulement 16 appartements, proposés sur cette même période. Autre constat, le manque de logements adaptés au handicap physique et de F2 et F3, très demandés à la fois par les seniors et les jeunes. Plusieurs projets sont heureusement en cours de réalisation pour agrandir le parc prochainement : Jouberte 2 et le projet Francesc Irla, réorienté sur des logements plus petits pour les seniors. L'aménagement du quartier de la gare prévoit également un programme avec une part de logements sociaux qui va se poursuivre. ■

La liste des personnes vulnérables a été réactualisée. Elles ont été contactées régulièrement par téléphone.

compléter l'offre existante de prélèvement, en étroite coordination avec les autorités sanitaires, le laboratoire local et les professionnels de santé volontaires.

La liste des personnes vulnérables a été réactualisée et via le CCAS, les personnes ont été contactées régulièrement par téléphone pour s'assurer de leurs besoins durant le confinement.

En parallèle a été entamée la réflexion sur l'offre de soins du territoire avec les deux communautés de communes du Vallespir et l'Agence Régionale de Santé :

Côté logement, la Commission s'est engagée concrètement, dans le cadre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à accueillir, écouter et orienter le public de Céret, en demande d'aide dans des domaines variés, en particulier sur le problème du logement. Une soixantaine de personnes, en recherche de logement ont été

L'aménagement du quartier de la gare prévoit un programme avec une part de logements sociaux.

LA SEMAINE BLEUE : DE BELLES RENCONTRES

Pour la première fois à Céret, à partir du CCAS et avec l'implication forte des élus, toute une série de manifestations, a été organisée à l'occasion de la Semaine bleue.

C'est une action nationale, en direction des aînés pour mettre en valeur leur rôle dans notre société. Le programme riche et varié a

rencontré un franc succès entre expositions, actions intergénérationnelles, ateliers créatifs, informatiques et sportifs.

Entre deux confinements, cette semaine fut ainsi l'occasion de belles rencontres, ponctuées par la marche bleue. ■

VACCINATION CONTRE LE CORONAVIRUS

Un centre de vaccination contre la Covid 19 a été ouvert à Céret. Il est situé Salle de l'Union et est ouvert du lundi au vendredi de 13 h à 17 h. Pour l'instant, sont concernées les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnels soignants âgés de plus de 50 ans. Pour se faire vacciner, il est impératif de prendre rendez-vous sur le site « Doctolib » (www.doctolib.fr). La municipalité remercie vivement la quarantaine de professionnels de santé qui se sont mobilisés sans discontinuer depuis le mois de mars 2020 dans la lutte contre la pandémie.

Une police municipale à la dimension de la ville



Il fallait que Céret se dote d'une Police Municipale à la dimension réelle de la Ville. Lors de la campagne électorale, la volonté a été affirmée de restructurer la Police Municipale tant au niveau des effectifs, du matériel que des locaux avec une nouvelle organisation. C'est aujourd'hui chose faite.

Concernant les effectifs, durant les cinq premiers mois du mandat, deux agents ont été recrutés : un policier municipal et un agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) au 1^{er} novembre 2020, portant à ce jour l'effectif à 7 agents dont un A.S.V.P. Ils ne seront pas de trop pour effectuer les différentes missions qui leur incombent telles que :

Faire respecter :

- Les arrêtés municipaux
- Le Code de la Route
- Le stationnement
- La signalisation lors des travaux et des différentes manifestations

La gestion

- Des permis de détention des chiens reconnus dangereux
- Du système de vidéo-protection

- et son exploitation
- De la divagation des animaux
- De la sécurisation des écoles
- De la surveillance du marché hebdomadaire
- De la répression en matière de stupéfiants en collaboration avec la Gendarmerie
- De la fourrière
- Des missions de police de l'environnement (dépôts sauvages...)

Au niveau investissement :

- un véhicule 4x4 a été livré au mois de janvier
- deux vélos tout terrain (VTT) électriques qui vont permettre d'avoir une présence beaucoup plus fréquente sur la ville et sa périphérie. Cette dernière, associée avec les patrouilles pédestres et en véhicule, permettra une couverture totale de la commune.

Des démarches administratives sont en cours auprès des services de la Préfecture pour doter la Police Municipale de bâtons télescopiques et de bombes lacrymogènes.

Les caméras de protection mises en place par l'ancienne municipalité sont opérationnelles après le dernier réglage et la formation des agents. Elles ont déjà démontré leur efficacité.

Il a également été réalisé d'autres démarches administratives concernant les arrêtés :

- sur la divagation des animaux et les déjections canines
 - sur le règlement des objets trouvés
- Pour finir, 2021 verra la création d'un local, place Henri Guitard, sous le préau de la résidence HLM, d'une surface de 180 m² correspondant aux besoins actuels et futurs du service de la Police Municipale. ■

Démocratie participative

Forme originale de démocratie locale, les Conseils de Quartier constituent un espace public de dialogue entre élus et citoyens, de concertation et de propositions au service du bien commun. Ce sont des instances où les habitants sont conviés à venir confronter librement leurs expériences et donner leur avis pour élaborer ensemble des projets pour notre ville, à titre consultatif.

4 CONSEILS DE QUARTIERS ONT ÉTÉ DÉFINIS ET LEURS ELUS RÉFÉRENTS NOMMÉS

CÉRET CENTRE

Monique Dunyach et Christiane Ohn

Centre historique interne aux boulevards ; rue et place de la République, les Tins (avec écarts, route de la forêt, col de Bousseils, rue du Commerce, lotissement de la Fontaine Daudet ; boulevard Simon Battle, avenue François Mitterrand, rue de la fontaine d'Amour. Rues Saint-Ferréol, Jean Moulin, Clemenceau, de Gaulle ; écoles du centre et autour, avenue Clemenceau, rue des Capucins, rue Syriès, avenue d'Espagne jusqu'à l'avenue Sageloli.

CÉRET NORD

Gisèle Boisdrion et Pierre Planas

Secteur du Pont : zone Oulrich, Sainte Marguerite, Padragouse, Porte du Vallespir avec écarts et route de Saint Ferréol ; avenue Francesc Irla, avenue Maréchal Foch, avenue Déodat de Séverac, secteur Bentes Farines.

CÉRET OUEST

Gisèle Bénard et Jean-François Coste

Secteurs avenue de la gare, la Jouberte, avenue Vignes Planes ; lotissement rue Emile Erre... Le secteur du Ventous, rues Camille Claudel, Auguste Rodin et Fernand Braudel.

CÉRET EST

Sophie Ménaheum et Mina Brissaud

Lotissements Canigou-Albères, Forum, Noisetiers ; St Michel ; avenue Sageloli, Cascade, Nogarède, Hauts de Céret avec écarts Est (Saint-Georges et Las Bourguères)

Sur les 52 personnes qui nous ont appelé aux permanences téléphoniques tenues par ces élus la semaine du 7 décembre 2020, 37 souhaitent s'investir dans le conseil de leur quartier en étant force de proposition.

Les idées exprimées par les Cérétans sont souvent convergentes : privilégier les mobilités douces en revoyant le plan de circulation, lutter contre

les espèces végétales invasives en remettant à l'honneur les espèces endémiques, repenser l'éclairage public, revoir les trottoirs, les jardins publics et les espaces de convivialité... Bien sûr, des doléances se sont aussi faites entendre : remédier aux incivilités, tant en ce qui concerne le domaine du vivre ensemble (mégots, déjections canines...) que le respect du code de la route (vitesse excessive,

stationnement non conforme)... Une demande s'est aussi manifestée de mise en place dans la ville de panneaux d'expression libre. La prochaine étape concrétisant cette volonté de dialogue et d'écoute est la réunion constitutive de chaque conseil, qui devrait pouvoir se faire en début d'année 2021. Dès que le protocole sanitaire le permettra... ■

TEXTE CÉRET AUTREMENT

Vous avez élu la liste de Céret Autrement et nous vous en remercions. Vous vous êtes largement mobilisés et vous avez ainsi permis que notre équipe soit victorieuse.

C'est avec enthousiasme que nous avons investi la Mairie avec un nouveau souffle et une nouvelle énergie.

Vos élus se sont immédiatement mis au travail découvrant avec stupeur et humour l'absence de Wifi dans la mairie. De nombreux élus présents cherchaient un bureau où s'installer pour travailler.

Céret Autrement n'a pas pu fêter dignement sa victoire à cause de la Covid et cela nous a manqué.

L'association restera attentive au respect au programme que nous avons défendu et que vous avez largement soutenu.

Une fois par mois, tous les membres de la liste Céret Autrement se réunissent pour faire le point avec les élus sur le travail en cours.

La vie de l'association Céret Autrement va se poursuivre pour être encore force de propositions et animer la vie démocratique de notre commune.

CONSTRUCTION NOUVELLE

MAISON DE RETRAITE DE CÉRET :

QUEL GÂCHIS !

Abandon du projet architectural remarquable du quartier inter-générationnel de la gare pour retenir le site de Nogarède, avec un coût financier fortement en hausse, la reprise à zéro de la procédure, soit une ouverture au mieux en 2025 ! Les résidents, les soignants vont devoir encore patienter dans un bâtiment vieillissant, inadapté et ne répondant plus aux normes de sécurité.

LISTE CÉRET 2020 VOTRE AVENIR

Un nouveau mandat de six ans commence avec deux élus sur la liste « Céret 2020 Votre Avenir ».

Conscients et fiers de nos responsabilités, nous sommes engagés pour représenter et affirmer une opposition attentive et constructive à la bonne gestion et au bien-être de notre ville, dans un seul but, l'intérêt général.

Brèves

COMMISSION DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Règlement intérieur du conseil municipal : une obligation pour le début de mandat.

Le règlement du conseil municipal a été voté au conseil municipal du 16 décembre 2020, conformément à la loi qui rend obligatoire son adoption dans les 6 premiers mois d'un mandat municipal. De même que pour les conseils de quartiers, il est le fruit du travail de la Commission Démocratie et Citoyenneté, complété des avis du Bureau municipal.

Les changements notoires par rapport au règlement antérieur sont la mise en place officielle du Bureau municipal, le fonctionnement des commissions municipales et extra-municipales ainsi que la définition de leurs rôles respectifs. Il prévoit également la constitution d'un Conseil Local de Handicap (obligatoire pour les villes de plus de 3500 habitants), chargé de mener une réflexion sur la place et les besoins des personnes en situation de handicap et de faire des propositions pour favoriser leur insertion sociale.

Permanences en langue anglaise

Nous avons la chance de pouvoir compter sur un natif de Grande Bretagne, John Ingham, qui se met à disposition des habitants anglophones chaque premier vendredi du mois (en compagnie de Sophie Ménahem), de 14 à 16 heures afin de les aider dans leurs démarches administratives et leur participation à la vie de la cité.



COMMISSION TRAVAUX



SIAEP, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

Tout en préparant les projets à venir du programme, les membres de la commission ont suivi les chantiers en cours existants. Le quartier de Nogarède a vu le remplacement des réseaux d'alimentation en eau potable sur 1290 mètres pris en charge entièrement par le SIAEP pour un montant de 412 000 €. Également et depuis début décembre, Véolia a engagé dans le cadre contractuel de délégataire de service public l'amélioration du réseau sur la rue des Chênes liège pour un montant de 110 000 €.

VOIRIE

Avenue de la Gare en direction à Amélie-les-Bains, la quatrième tranche de travaux s'est poursuivie. Cette tranche qui devrait se terminer au premier trimestre 2021. La concertation avec les riverains permettra de finaliser ces travaux avec l'embellissement de l'entrée de ville et des places de stationnement aménagées.



APPEL À CANDIDATURES POUR LES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Début 2021, il est prévu, à partir de la Commission municipale Solidarités- Santé, de créer 2 commissions extra-municipales pour mener une réflexion partagée sur deux sujets qui concernent le quotidien des habitants de Céret. Il s'agit de :

Conseil Local du Handicap (CLH) :

Les personnes intéressées pour participer à ce dispositif sont invitées à se faire connaître : personnes handicapées ou leurs familles, associations d'usagers, professionnels impliqués dans l'accompagnement, en termes de soins ou vie quotidienne. L'objet du CLH est de faciliter dans notre ville la vie des personnes en situation de handicap, en termes d'ac-

cessibilité bien sûr mais aussi plus largement d'insertion professionnelle ou sociale, d'accompagnement quotidien, de besoins en accès aux soins, de logement...

Commission Santé :

Professionnels de santé ou patients de Céret, il vous est proposé de participer à la réflexion avec les élus sur le futur projet de santé de la ville. Si ces sujets vous intéressent, vous pouvez faire acte de candidature auprès de Muriel Ramis, au secrétariat des élus : 04 68 87 50 13, m.ramis@mairie-ceret.fr ou en direct à la mairie : 1^{er} bureau à Droite, en entrant.

fTOUR
de
FRANCE™

108^{ème} édition

Tour de France

15^{ème} étape le 11 juillet 2021

CÉRET – ANDORRE : **C'EST NOTRE TOUR !**

Le Tour de France, c'est :

La troisième manifestation sportive au monde en nombre de téléspectateurs
4 millions de téléspectateurs en France, Une retransmission en direct dans **196 pays** et
2000 journalistes accrédités.

1200 véhicules dont 60 camions semi-remorques, 22 autocars d'équipes, **50 000 m2 d'installations** à
accueillir pour installer le village du Tour en une nuit.

Des milliers de techniciens, d'accompagnants et plus de 20 000 spectateurs présents sur chaque étape.
C'est aussi et surtout **une ambiance...**



Le Tour de France est à la fois **un temps fort sportif** et **une grande fête populaire** intergénérationnelle.

Comme la Tour Eiffel, les parfums chics et le champagne, le Tour de France est l'un des **symboles de la France** dans le monde entier.

Pour beaucoup de français, la géographie, les paysages et le patrimoine de la France est connu par les étapes du Tour de France.

Beaucoup plus qu'une course cycliste : Le Tour de France c'est la France en un tour...

Et de considérables retombées économiques pour les villes étapes.

